

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 décembre à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

**Étaient présents** : tous les Conseillers sauf Madame Danièle HUGENDBLER absente excusées.

Procuration donnée par Madame HUGENDBLER à Madame Isabelle BEFFY.

Monsieur Patrick LEDEE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.**

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité.

### **Décision modificative budgétaire**

Afin de pouvoir mener à bien les opérations comptables de travaux en régie, le Conseil Municipal approuve une augmentation de crédit de 50 € sur les comptes 722/042 (recettes de fonctionnement) et 21318/040 (dépenses d'investissement).

### **Bois**

- Destination des coupes 2022  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la destination des coupes 2022 telle que proposée par l'ONF.
- Programme de travaux 2022  
Celui-ci sera proposé ultérieurement.

### **Pays de Montbéliard Agglomération**

- Dématérialisation des demandes d'urbanisme  
A partir de janvier 2022 les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être déposées par Internet. Afin de pouvoir bénéficier du système mis en place par le service du droit des sols de PMA, le Conseil valide :
  - les conditions générales d'utilisation du guichet numérique
  - la proposition d'avenant à la convention d'instruction des demandes
- Approbation du rapport de la CLECT  
Après avoir eu connaissance du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, le Conseil approuve celui-ci à l'unanimité.

- Rapport sur le service des ordures ménagères  
Le Conseil prend connaissance du rapport sur le service des ordures ménagères.
- Rapport sur le service de l'eau  
Le Conseil prend connaissance du rapport sur le service de l'eau.
- Rapport sur le service de l'assainissement  
Le Conseil prend connaissance du rapport sur le service de l'assainissement.

### **Recensement 2022**

- Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Madame Danièle HUGENDBLER coordonnatrice communale.
- Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'agent recenseur l'indemnité de l'INSEE comme salaire brut.

### **Gestion du personnel**

- Approbation des ratios d'avancement  
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ratios d'avancement.
- Suppression et création de poste  
L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :
  - supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - créer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **Avenant loyer logement locatif**

Afin de satisfaire aux nouvelles règles concernant la revalorisation annuelle du loyer du logement communal, le Conseil approuve l'avenant au bail de location.

### **Point lotissement**

Les lots 10, 11 et 12 sont disponibles.

### **Questions diverses**

- Les travaux de déploiement de la fibre ont commencé. Les foyers de la Commune devraient être raccordables fin 2022.
- Le Maire informe le Conseil que, dans le cadre des aménagements sur la RD37, la Commune a bénéficié d'une bonification de subvention de 7 000 € de la part du Département.
- Le Conseil Municipal remercie les bénévoles qui ont décoré le village pour Halloween et Noël

Fait à ISSANS le 15 décembre 2021

Le Maire  
Gaston CHENU

